

 <p>Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires / Direction des relations avec les entreprises</p>	<h1>Ecoconception</h1> <h2>Appel à projets 2026</h2>
---	--

Contexte scientifique

En 2026, le CNRS lance un appel à projet sur la thématique de l'écoconception porté conjointement par la Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires (MITI) et la Direction des relations avec les entreprises (DRE), afin de faire émerger de nouvelles dynamiques de recherche au sein des communautés scientifiques du CNRS, en lien avec les industriels, les éco-organismes, les institutions publiques et les acteurs du territoire.

La MITI a pour objectif de promouvoir, animer et coordonner l'interdisciplinarité au CNRS, en particulier l'interaction entre ses dix instituts. La DRE vise à développer et renforcer les collaborations de recherche entre les acteurs des filières industrielles et économiques et les laboratoires sous tutelles CNRS.

Dans le cadre de cet appel sont attendus des projets de recherche innovants abordant l'écoconception sous l'angle de nouveaux outils, méthodes, protocoles, modèles, ressources ou concepts scientifiques, juridiques et économiques. Ces projets doivent être interdisciplinaires et créer ou renforcer des collaborations entre disciplines différentes et entre laboratoires de recherche ou entre laboratoires de recherche et acteurs économiques.

Les projets peuvent par exemple porter sur des démarches intégrant l'analyse du cycle de vie (ACV) et ses limites, en prenant en compte les différents risques, la toxicité, la soutenabilité sanitaire, la recyclabilité, ainsi que les dimensions sociales ou géopolitiques associées aux ressources à leur extraction, leur traitement et leur recyclage. Ces projets sont censés explorer des voies de rupture, notamment en matière de procédés (circularité), matériaux, bioinspiration, solutions fondées sur la nature, réutilisation de ressources critiques, conception d'algorithmes, d'architectures et d'infrastructures numériques ; modèles mathématiques et numériques, modèles d'usage, ou approches de design. Des solutions « Safe and Sustainable by Design », cohérentes avec les évolutions réglementaires et les attentes sociétales s'inscrivent totalement dans le périmètre de cet appel. Les projets sont encouragés à considérer le bilan total de leur empreinte environnementale.

Forum

Vous êtes intéressé(e) par la thématique, et vous réfléchissez à soumettre une candidature à cet appel à projet ? Le CNRS met en place une liste de discussion à laquelle chacun(e) peut s'inscrire pour lancer des discussions autour de cet appel.

Les sujets peuvent par exemple porter sur :

- *Des expressions de besoins en termes de collaboration, pour faciliter l'identification de partenaires*
- *Des questionnements scientifiques sur des problèmes liés à la thématique*
- *Des évènements susceptibles d'intéresser la communauté*

Cette liste de diffusion a pour vocation d'être un forum dont peuvent s'emparer les laboratoires, entreprises ou toute autre structure intéressés par l'appel. [Inscrivez-vous ICI](#). Merci de vous inscrire avec votre adresse professionnelle afin de pouvoir conserver le caractère scientifique des discussions.

Si vous souhaitez que votre besoin (identification de partenaire, par exemple) reste confidentiel, vous pouvez écrire à miti-contact@cnrs.fr, le CNRS mettra tout en œuvre pour tenter de vous apporter une réponse.

Critères d'éligibilité

Les consortia d'équipes candidates devront répondre aux critères d'éligibilité suivants :

Le projet devra être porté par **un personnel scientifique titulaire appartenant à une unité affiliée au CNRS** (CR, DR, CPJ, MCF, PR, IR). Le consortium devra réunir

- **au moins deux unités ayant une tutelle CNRS rattachées principalement à deux instituts différents du CNRS**

ou

- **au moins une unité rattachée au CNRS et une entreprise ou un autre acteur socio-économique non académique (exemple collectivité territoriale, écoorganisme, agences de l'eau...)**

En cas de doute sur l'éligibilité d'un acteur socio-économique non académique, se rapprocher de la DRE (voir contact en bas de document)

- **La demande budgétaire doit être clairement exposée, sur deux ans (2026 et 2027), et ne doit pas excéder 30 k€ par an.** Les fonds seront alloués à un laboratoire ayant une tutelle CNRS. Elle ne peut concerner que des dépenses de mission, de fonctionnement, d'équipement et de prestation de service en lien avec le projet. Aucun financement de ressources humaines (salaires, CDD...) ne peut être accordé excepté une gratification de stage (voir les modalités de demande dans le paragraphe « modalités administratives »). La MITI attire l'attention des porteurs et porteuses sur les points suivants :

1. Le recours aux équipements informatique et bureautique (ordinateurs, nœuds ou heures de calcul, etc.) des laboratoires et/ou des moyens nationaux est recommandé. Exceptionnellement, un financement de ces équipements peut être accordé pour des besoins strictement liés à la conduite du projet, sur argumentaire.

2. Le recours aux prestations de service doit être limité afin que la majorité des travaux de recherche ne soit pas externalisée. Pour toute prestation dont le montant serait supérieur à 10000€, il sera demandé un argumentaire précis et un devis.
 3. Conformément à la politique de science ouverte du CNRS, aucun frais de publication (APC) ne pourra être pris en charge.
 4. Aucun frais de gestion ne peut être appliqué.
- La **signature de la directrice ou du directeur d'unité** du porteur ou de la porteuse du projet est requise.

Évaluation des projets

- L'interdisciplinarité, la prise de risque, la rupture, le caractère exploratoire, l'apport méthodologique et les nouvelles synergies entre équipes, seront les critères clefs pris en compte dans la sélection des projets.
- Les projets sont évalués par un comité scientifique constitué par la MITI et représentant les dix instituts du CNRS. Les lauréats et les lauréates sont individuellement contactés à l'issue de l'arbitrage, soit environ 2 mois après la date limite de dépôt des candidatures.
- Les projets étant interdisciplinaires et évalués par un comité scientifique composé de représentant(e)s des dix instituts, une attention particulière doit être portée à vulgariser une partie de l'introduction afin de la rendre intelligible et claire pour l'ensemble des lecteurs/lectrices.

Modalités administratives et financières

- Les projets lauréats feront l'objet d'un contrat de collaboration entre la ou les unité(s) CNRS et la ou les entreprise(s) éventuellement impliquée(s) (ou autres acteurs non académiques).
Dans le cas d'un projet avec un industriel, il est recommandé de se rapprocher du Service Partenariat et Valorisation de sa Délégation Régionale dès la phase de montage du projet, afin de cadrer la relation partenariale avec l'industriel, dont son futur apport financier et complémentaire pour la réalisation du projet.
- Les crédits sont versés à l'unité de rattachement CNRS du porteur ou de la porteuse du projet, qui les engage pour l'ensemble des partenaires. Ils sont de type Subvention d'État, ce qui implique qu'ils doivent être entièrement consommés avant le 31 décembre de l'année d'attribution.
- Sur argumentaire, un support de stage (de 3 à 6 mois) peut être accordé pour la deuxième année du projet. Le ou la stagiaire doit être recruté(e) par une unité CNRS. Aucun crédit sera versé pour ce support ; la Délégation Régionale, qui établira la convention de stage, communiquera le numéro de poste. Le montant de la gratification de stage ne doit donc pas figurer dans le budget global du projet scientifique.
- Un rapport scientifique et financier est demandé au porteur ou à la porteuse du projet à la fin de chacune des deux années de financement. Il ou elle s'engage par ailleurs à présenter les résultats de ses recherches lors de la journée de restitution intermédiaire qui se déroulera dans les locaux du CNRS, sur le site Paris Michel Ange. Les frais de mission sont à prendre en compte dans le budget.
- La seconde année du projet est financée sous réserve d'une évaluation positive du rapport scientifique et financier et de la présentation des résultats lors de la journée de restitution, et dans la mesure où le budget de la MITI le permet.

En adéquation avec la politique de science ouverte du CNRS la MITI demande de déposer systématiquement les productions scientifiques dans HAL (dans la collection MITI).

Calendrier

Ouverture de l'appel à projets : 11 février 2026

Clôture des candidatures : mardi 5 mai 2026 à 12h (heure de Paris)

Arbitrage et informations aux candidats : mi-juin 2026

Allocation des crédits (unité CNRS) : mi-juin 2026

Dépôt de candidature

Pour déposer une candidature, veuillez-vous connecter à l'application NOA : <https://noa.cnrs.fr/>. Vous serez invité(e) à vous connecter via la « fédération d'identité » RENATER (codes JANUS pour les agents des unités CNRS) et vous pourrez choisir l'appel « Ecoconception2026 » dans la liste des appels. Si vous êtes agent d'une unité CNRS, merci d'utiliser votre adresse institutionnelle liée à JANUS afin de bénéficier du préremplissage de certains champs (informations vous concernant ou concernant votre laboratoire ainsi que ceux de vos partenaires). Si vous n'êtes pas agent d'une unité CNRS vous pouvez vous inscrire via la fédération d'identité de votre établissement avec RENATER. Si cela n'est pas possible, nous vous invitons à ouvrir un compte local.

Date limite de dépôt des candidatures : mardi 5 mai 2026 à midi (heure de Paris).

Contacts

Suivi du projet : Raphaël Thon (MITI ; miti.contact@cnrs.fr)

Contact DRE (pour toute question relative au montage du consortium) : Franck Guillard (franck.guillard@cnrs.fr)